

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11 juillet 2023



ID : 014-211401815-20230626-DELIB20230718-DE

Exécutoire le 11 juillet 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	Séance du 26 juin 2023
Date de la convocation : 20 juin 2023	
Delib20230718	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoir :

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11 juillet 2023

ID : 014-211401815-20230626-DELIB20230718-DE



Exécutoire le 11 juillet 2023

Delib20230718

OBJET : Cession d'emprises pour un total d'environ 79 m² sises à Cormelles le Royal, rue du Pommier Gris, Place des Drakkars, Allée Harold et rue des Coudriers

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire de plusieurs emprises situées en limite de propriété de biens appartenant au bailleur social CDC Habitat.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer a prononcé, par décision n° D 2023/084 du 11 mai 2023, la désaffectation de ces parcelles conformément aux plans annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal de la Commune de Cormelles le Royal a prononcé le déclassement de ces parcelles.

Considérant la demande formulée par CDC Habitat visant à acquérir ces emprises et l'engagement de la Commune à lui céder,

Considérant l'avis du service des Domaines du 1^{er} juin 2023 estimant la valeur vénale de cette parcelle à 79 euros, soit une valeur vénale de 1€/m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder les parcelles figurant en orange sur les plans joints en annexe de la présente délibération, emprises qui représentent environ 79 m², au bailleur social CDC Habitat, moyennant le prix de l'euro symbolique,
- décide que les éventuels frais de géomètre seront intégralement à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 29 juin 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN